



## Je souhaite porter plainte contre une gendarmerie

Par **lorenzy**, le **14/03/2014** à **00:10**

Bonjour,

Voilà plusieurs années que je subis un acharnement indescriptible de la part de plusieurs personnes dans un village de +1000 habitants, parce que j'ai demandé à ce que le bar du village baisse la musique. C'était une discothèque à ciel ouvert. Mes voisins pratiquent la politique de l'autruche car ils ont peur de subir ce que ma famille et moi-même subissons. Nous sommes devenus des "cibles à abattre" et les mots sont faibles, cela dépasse l'inimaginable, c'est vraiment pire que la 4ème dimension. Je possède des preuves incontestables de ce que je subis. J'ignore pourquoi, mais les gendarmes ont pris parti pour mes agresseurs. J'ai pris un rappel à la loi l'année dernière alors que j'ai une vidéo qui prouve que c'est la prétendu "victime" qui était agressive. Pour faire court, les gendarmes refusent mes preuves, ne prennent pas mes plaintes, refusent d'intervenir lorsque je suis agressée ou menacée...bref ma famille et moi-même sommes livrés à nous-même. J'ai dû acheter une petite bombe lacrymogène. Les gendarmes sont actuellement entrain de monter un dossier contre ma famille et moi-même au lieu de nous aider pour des faits qui sont pourtant très graves. Je n'ai jamais eu d'idées suicidaires, mais l'attitude des gendarmes envers moi me poussent à en avoir et j'ai peur de passer à l'acte si la situation ne se calme pas très vite. En plus prochainement, je serai entendu pour des plaintes déposées par mes agresseurs contre moi et je sais que les gendarmes me jugeront coupable d'office et que je passerai un sale moment et c'est là que je vais certainement craquer et peut-être porter atteinte à ma vie car je n'en peux plus, c'est au-delà du supportable ce que je vis et personne ne fait rien malgré mes nombreux courriers au procureur qui a classé sans suite même le fait qu'un jeune ma volontairement renversé avec sa voiture (vidéo à l'appui). Oui, je filme mes agressions pour prouver ce que je vis car les gendarmes refusent de m'aider et je n'ai plus aucune confiance en eux. Je suis dans plusieurs associations de mon village donc pas une insociable. Mais au bout du rouleau. Je ne pourrai pas supporter une audition avec ces gendarmes là, pas

possible, ça va me tuer. Mes preuves les dérangent, c'est bizarre non ?  
J'en suis à me demander si je ne devrais pas porter plainte contre les gendarmes qui finalement n'ont jamais cherché à aider ma famille et moi-même et qui, je ne sais comment, arrivent à monter des dossiers contre nous sans preuves. Je suis extrêmement choquée de part leur attitude. Je pensais que les gendarmes étaient là pour protéger les victimes et non pas chercher à les "achever". Il faut subir et se taire, et bien moi je dis non.  
Dois-je déposer une plainte contre les gendarmes et où ? merci pour votre réponse.

Par **aguesseau**, le **14/03/2014** à **00:33**

bjr,  
concernant les nuisances de la discothèque vous auriez du peut-être les faire constater par un huissier et ensuite avec ce constat demander au maire par LRAR qui est responsable de la tranquillité publique et de la santé publique de ses concitoyens de prendre les mesures nécessaires.  
sans mettre en doute vos affirmations, il est quand même bizarre que vous soyez la seule à vous plaindre des nuisances sonores.  
si vous avez eu un rappel à la loi de la part d'un représentant du procureur c'est que l'affaire n'est plus du seul ressort de la gendarmerie.  
vous pouvez déposer une plainte contre la gendarmerie par un courrier au procureur mais je vous conseillerai de prendre l'avis d'un avocat.  
cdt